

# *L'agriculture en Pays Basque*

## **AVIS**

**Adopté en Conseil de Direction le 26 octobre 2000**

**Référents du groupe de travail :**

**Arnaud CACHENAUT**

**Jean-Pierre GOITY**

## Sommaire

<b>- AVIS .....</b>	p 4
<b>- RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL .....</b>	p 9
<b>I - CONTEXTE .....</b>	p 9
<b>II- QUELQUES DONNEES SUR L'AGRICULTURE DU PAYS BASQUE .....</b>	p 10
<b>1 - Malgré ses fragilités, l'agriculture dispose d'un potentiel fort</b>	p 10
<b>2- Une économie agricole basée sur des productions de masse à la recherche de plus-value</b>	p 11
<b>3- En synthèse, une agriculture plus orientée vers l'élevage comparativement à celle du département</b>	p 12
<b>III- DES ORIENTATIONS POUR DEMAIN .....</b>	p 12
<b>1- Miser sur une agriculture créatrice d'emploi et de revenu</b>	p 13
<i>11- Privilégier, là où des exploitations en place n'ont pas besoin d'être confortées, la reprise par des jeunes des exploitations sans succession.</i>	p 13
<i>12- Renforcer et soutenir l'agriculture de montagne</i>	p 13
<i>13- Affirmer la place de l'agriculture dans la zone intermédiaire</i>	p 13
<i>14- Encourager le développement de la double activité</i>	p 14
<i>15- Innover dans les modes d'organisation du travail et de gestion de l'emploi</i>	p 14
<i>16- Mobiliser et gérer de façon équitable les droits à produire</i>	p 14
<b>2- Développer toutes les initiatives contribuant à la création de valeur ajoutée</b>	p 14
<i>21- Soutenir les stratégies de valorisation des productions agricoles de qualité</i>	p 14
<i>22- Renforcer les organisations interprofessionnelles et notamment celle relative à la production ovine</i>	p 15
<b>3- Contribuer à produire un espace et un environnement de qualité</b>	p 15
<i>31- Gérer la ressource eau en Pays Basque</i>	p 15
<i>32- Innover dans les modes de gestion des espaces pastoraux</i>	p 15
<i>33- Encourager les formes d'agriculture respectueuses de l'environnement</i>	p 16
<b>IV- PROPOSITIONS POUR GERER CES ORIENTATIONS .....</b>	p 16
<b>1- La mise en place d'une « instance de concertation agricole » en Pays Basque</b>	p 16
<i>11- Un lieu de concertation sur le devenir de l'agriculture du Pays Basque</i>	p 16
<i>12- Un lieu de formulation d'avis à la CDOA sur les projets agricoles du Pays Basque relevant de cette instance</i>	p 17
<b>2- Une animation pour appuyer la mise en place de cette instance</b>	p 17
<b>IV- CONCLUSION .....</b>	p 18
<b>ANNEXE .....</b>	p 19

**AVIS ADOPTÉ EN  
CONSEIL DE DIRECTION**

**26 OCTOBRE 2000**

L'agriculture en Pays Basque représente un secteur économique important, tant par sa capacité d'emplois que par le rôle majeur qu'elle joue dans la gestion du territoire et dans l'organisation sociale et culturelle .

Avec ses 5.300 exploitations, d'une vingtaine d'hectares en moyenne, représentant environ 7.000 emplois, l'agriculture reste le secteur d'activité dominant de la zone intérieure du Pays Basque. Même si elle résiste mieux qu'ailleurs aux mutations du monde rural, elle a perdu en 30 ans, quatre exploitations sur dix et ce, malgré une dynamique d'installation forte.

Les évolutions actuelles modifient en profondeur les attentes de la société par rapport au rôle et à la place que doit jouer l'agriculture. Si la production de biens alimentaires de qualité constitue la principale fonction qui lui est demandée, elle est appelée de plus en plus à prendre en compte les nouveaux enjeux liés à l'environnement et au territoire.

L'agriculture du Pays Basque est interpellée par ces changements. Malgré ses fragilités, elle dispose d'atouts importants qui peuvent lui permettre de conforter sa place dans le système économique, social et culturel du Pays Basque. Prenant appui sur les propositions du groupe agriculture, le Conseil de Développement du Pays Basque formule les quatre préconisations suivantes :

- miser sur une agriculture, créatrice d'emploi et de revenu, répartie sur tout le territoire
- développer toutes les initiatives visant la création de valeur ajoutée
- contribuer à produire un espace et un environnement de qualité
- renforcer l'organisation agricole en Pays Basque

## **I- Miser sur une agriculture, créatrice d'emplois et de revenu, répartie sur tout le territoire**

Le renouvellement des chefs d'exploitation et la présence de l'activité agricole sur l'ensemble du territoire constituent un enjeu majeur en Pays Basque. Relever ce défi par une démarche volontariste tout en étant réaliste, suppose de mettre l'accent sur quelques axes essentiels.

Tout d'abord, il est nécessaire de privilégier, là où des exploitations en place n'ont pas besoin d'être confortées, la reprise des exploitations sans succession par des jeunes candidats à l'installation. Selon les résultats de l'enquête ADASEA, sur 1200 agriculteurs de plus de 50 ans, 600 d'entre eux déclarent ne pas avoir de succession assurée, ce qui équivaut à la suppression d'un millier d'emplois dans les dix ans qui viennent. Il convient ici, grâce à une animation de proximité, des moyens incitatifs en direction du cédant et du repreneur et des dispositifs de formation et d'accompagnement adaptés, d'encourager et de soutenir les initiatives en matière d'installation.

Le renforcement et le soutien de l'agriculture de montagne constituent également des leviers sur lesquels il est important d'agir. Malgré les fragilités auxquelles elle est confrontée en zone de montagne, l'agriculture dispose d'atouts qu'elle peut mettre à son profit si les politiques de soutien prennent en compte les réels handicaps des exploitations de ces zones.

La présence de l'agriculture dans la zone intermédiaire relève aussi d'un enjeu majeur. Soumise à une pression foncière croissante et à l'étalement urbain, la pérennité de l'agriculture sur cette zone semble compromise à défaut d'une volonté clairement affirmée de la part des agriculteurs et des collectivités locales pour y maintenir une activité agricole dynamique.

La mise en place d'une politique foncière globale, affichant une ambition forte pour donner à l'agriculture un rôle majeur dans cette zone, est absolument nécessaire.

Par ailleurs, dans les domaines où les productions sont soumises à des droits à produire, il est essentiel de se mobiliser collectivement pour maintenir, voire gagner des droits nouveaux, et de les répartir selon des règles consensuelles respectant le principe de l'équité

## **II- Développer toutes les initiatives contribuant à la création de valeur ajoutée**

Le Pays Basque dispose d'une image et des atouts qui lui autorisent des stratégies de diversification et de valorisation des productions agricoles à condition qu'elles s'inscrivent dans des démarches professionnelles et de qualité. Deux axes sont à privilégier dans ce domaine.

Le soutien aux stratégies de valorisation des productions agricoles dans des démarches de qualité constitue le premier axe. Même si l'ensemble des initiatives prises par les entreprises pour générer de la richesse localement doit être soutenu, il est essentiel d'apporter une attention particulière aux démarches visant le renforcement de l'organisation des producteurs fermiers et artisans en lien étroit avec le marché. L'engagement dans des démarches qualité (Appellation d'origine, label, ...) et l'impulsion d'une stratégie agroalimentaire adaptée aux produits spécifiques du Pays Basque sont de nature à créer les conditions pour une meilleure valorisation des productions et pour évoluer vers un concept de « co-élaboration » du produit entre les différents partenaires d'une filière.

Le renforcement des organisations interprofessionnelles et notamment l'interprofession ovine constitue le deuxième axe à promouvoir. Cette évolution vers une responsabilité partagée dans l'élaboration des produits du territoire nécessite une organisation adaptée à cet enjeu au sein des filières. La prépondérance de l'élevage ovin dans l'agriculture du Pays Basque commande de mettre la priorité dans le renforcement de cette filière. Sa pérennité dépend en grande partie de la force des organisations interprofessionnelles que les acteurs sauront construire et notamment, l'interprofession lait de brebis et le syndicat d'appellation Ossau Iraty.

## **III- Contribuer à produire un espace et un environnement de qualité**

Les nouveaux enjeux liés au développement de l'agriculture et leurs incidences sur l'environnement notamment, posent de nouvelles questions auxquelles il convient d'apporter des réponses et ce dans, au moins, trois domaines :

La gestion de la ressource eau : bien que le recours à l'irrigation soit limitée actuellement aux zones de productions végétales sur Bidache et Amikuze, l'utilisation de l'eau pour le développement futur de l'agriculture basque fait l'objet de points de vue divergents. La gestion de cette ressource n'a pas fait l'objet d'accords entre les différents protagonistes. Il est souhaitable que des règles communes soient définies rapidement.

L'innovation dans les modes de gestion des espaces pastoraux : les travaux conduits par l'INRA dans le cadre du programme Leader 2 ouvrent des pistes pour adapter les pratiques de l'agropastoralisme aux enjeux actuels, notamment dans les domaines de la répartition de la pression pastorale, de la réorganisation du système de gestion de l'espace, de la gestion de l'emploi, de la qualification des produits et de l'articulation agropastoralisme / tourisme. A cette occasion a été mise en évidence la spécificité des territoires situés entre les exploitations et les espaces collectifs utilisés en transhumance, représentant plusieurs milliers d'hectares, plus ou moins abandonnés. Ces espaces, potentiellement support de production fourragère ou forestières, constituent aussi des paysages qu'il convient de prendre en compte.

Comparativement à d'autres territoires, les effets négatifs de l'agriculture du Pays Basque sur l'environnement sont limités. Cet avantage doit être mis en avant comme un atout de ce territoire et il conviendra dans le cadre des Contrats Territoriaux d'Exploitation d'aller encore plus loin dans ce domaine en encourageant les formes d'agricultures respectueuses de l'environnement.

## **IV – Renforcer l'organisation agricole en Pays Basque**

Les orientations déclinées ci-dessus constituent un cadre global dans lequel se retrouvent les différentes organisations agricoles du Pays Basque, quelles que soient les tendances syndicales. Elles traduisent les grandes finalités partagées. Cependant, l'accord sur les grandes orientations n'exclut pas dans certaines situations particulières, que des divergences, même importantes, soient exprimées. L'absence d'une instance permettant aux différents protagonistes agricoles du Pays Basque de se concerter est identifiée. Pour répondre à cette carence, le Conseil de Développement préconise les deux mesures suivantes :

### **1- La mise en place d'une « instance de concertation agricole » en Pays Basque**

L'ensemble des responsables des organisations agricoles du Pays Basque et quelle que soit leur appartenance syndicale, estime qu'une instance commune qui leur permettrait de se rencontrer et de se concerter sur les propositions à faire en matière agricole est nécessaire aujourd'hui et relève de l'intérêt général. Les professionnels agricoles souhaitent en effet, renforcer l'organisation agricole en Pays Basque et adapter son mode de gestion à cette réalité territoriale. La mise en place de cette instance de concertation correspond ainsi à une évolution structurelle recueillant l'adhésion de tous les acteurs, même si ces derniers restent partager sur les évolutions ultérieures : création d'une Chambre d'Agriculture pour les uns ou d'une structure type Chambre d'Agriculture pour les autres. A l'instar de l'intersyndicale ovine qui construit progressivement les bases d'une politique professionnelle dans la filière ovine, l'importance des enjeux et les spécificités de l'agriculture du Pays Basque justifient pleinement la mise en place de cette instance

Cette instance se veut être :

#### **11 – Un lieu de concertation sur le devenir de l'agriculture du Pays Basque**

Dans la continuité des travaux engagés par le groupe de travail du Conseil de Développement, il s'agirait ici, entre autre :

- d'approfondir la connaissance de l'agriculture du Pays Basque et à la lumière de ces résultats, de

préciser le projet stratégique pour l'agriculture dans le cadre du développement global du territoire Pays Basque en intégrant les tendances lourdes dans lesquelles s'inscrit cette agriculture.

- de se concerter sur les orientations spécifiques qu'il conviendrait de proposer dans certains domaines tels que la politique de la montagne, les filières, l'installation, la qualité, les contrats territoriaux, etc...
- de définir les bases d'une gestion concertée notamment de la « ressource eau » et du « foncier ».

12 – Un lieu de formulation d'avis à la CDOA sur les projets agricoles du Pays Basque relevant de cette instance

Fonctionnant comme les commissions de la CDOA, cette instance aurait en charge l'examen des dossiers du Pays Basque soumis à cette instance et portant, notamment, sur :

- l'installation
- la gestion des droits à produire
- les contrats territoriaux d'exploitation

Les avis seraient élaborés avec l'appui des organismes instructeurs ayant en charge ces dossiers dans le département et seraient proposées ensuite à la validation de la Commission départementale

Cette instance serait composée, à l'image de la commission agriculture du CDPB, de représentants des organisations agricoles du Pays Basque auxquels seraient associés notamment, des représentants des collectivités publiques concernés par les dossiers agricoles

## **2- Une animation pour appuyer la mise en place et faire fonctionner cette instance**

Sous peine de rester dans le domaine des intentions, la mise en place de cette instance de concertation agricole nécessite une animation sur la durée . Elle se déclinerait à deux niveaux :

- une animation globale pour accompagner les réflexions, organiser la concertation, formuler les avis et assurer le lien entre cette instance et les organismes agricoles et collectivités
- une animation technique notamment dans l'examen des différents dossiers soumis à la CDOA et dans la préparation des avis

Il reviendra aux partenaires de l'« instance de concertation agricole » de définir les moyens et les modalités de cette animation qui incombera à la Chambre d'Agriculture. Afin d'optimiser ce dispositif d'animation et de renforcer la complémentarité des interventions des divers partenaires publics dans le domaine agricole, il est suggéré de créer avec les collectivités concernées, un Comité de Pilotage, garant de cette cohérence à l'échelle du Pays Basque et des financements publics qui pourraient être mobilisés.

## **V - CONCLUSION**

Si l'avenir de l'agriculture du Pays Basque au regard des enjeux actuels dépend en grande partie des agriculteurs et de leur capacité à définir, sur des bases concrètes, les axes stratégiques, il ne peut pas être exclusivement limité au projet des agriculteurs. Il nécessite un débat plus profond sur la place et le rôle que peut jouer ce secteur dans le développement global du Pays Basque. Les rapports de réciprocité entre les zones urbaines et rurales, principe clé du schéma, doivent guider cette réflexion en intégrant les questions liées au foncier, à la production, à la qualité des produits agricoles, à l'environnement, chantier qu'il s'agit de poursuivre dans les mois qui viennent.

# **RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL**

**Référents : Arnaud CACHENAUT  
Jean-Pierre GOITY**

## I – CONTEXTE

L'agriculture en Pays Basque représente un secteur économique important, tant par sa capacité d'emplois que par le rôle majeur qu'elle joue dans la gestion du territoire et dans l'organisation sociale et culturelle .

Si elle a bien résisté aux différentes mutations du monde rural, comparativement à d'autres territoires, elle est aujourd'hui confrontée à trois défis majeurs :

- le renouvellement des chefs d'exploitation et la présence de cette activité sur l'ensemble du territoire
- la nécessaire valorisation des productions pour générer de la valeur ajoutée
- la contribution à la production d'un espace et d'un environnement de qualité

La réflexion conduite à l'occasion du schéma d'aménagement et de développement du Pays Basque n'ayant pas permis de traiter la totalité des problématiques auxquelles est confrontée l'agriculture, le Conseil de Développement a souhaité remobiliser les acteurs pour élaborer des propositions concertées sur les orientations qu'il convient de donner à l'agriculture et sur les moyens de les gérer collectivement dans ce territoire.

Le présent rapport reprend les analyses et les propositions formulées par le groupe « agriculture ». Il se décline en trois parties :

- « *quelques données sur l'agriculture* » du Pays Basque permettent de cerner les limites et les atouts de ce secteur d'activité
- « *des orientations pour demain* » résument les options partagées par les membres du groupe
- « *des propositions pour gérer ces orientations* » reprennent les actions qu'il conviendrait de mettre en œuvre rapidement

### Niveaux de validation de ce document :

Cette synthèse a obtenu un accord de la part des responsables professionnels agricoles ayant participé au groupe de travail. Le représentant de la DDAF a émis une réserve sur une des missions de l'instance de concertation agricole relative à la formulation d'avis sur les dossiers individuels traités par la CDOA. L'instance de concertation agricole devrait selon lui centrer son action sur la réflexion globale et pas à l'instruction des dossiers individuels.

Les représentants techniques des organismes ayant participé aux travaux de ce groupe se sont abstenus de donner un avis sur les préconisations formulées dans ce document dans le chapitre « des propositions pour gérer ces orientations ».

## II- QUELQUES DONNEES SUR L'AGRICULTURE DU PAYS BASQUE

### 1- Malgré ses fragilités, l'agriculture dispose d'un potentiel fort

Avec ses 5.300 exploitations, d'une vingtaine d'hectares en moyenne, représentant environ 7.000 emplois, l'agriculture reste le secteur d'activité dominant de la zone intérieure du Pays Basque. Même si elle résiste mieux qu'ailleurs aux mutations du monde rural, elle connaît depuis quelques décennies une évolution importante :

- ***en 30 ans, elle a perdu 40 % de ses exploitations.***

De 8.800 exploitations en 1970, elle est passée à 5.300 en 1997 (source MSA) La diminution s'est accélérée ces dernières décennies en Pays Basque :

- 0,5 % par an entre 70 et 79
- 1,87 % entre 79 et 88
- 2,72 % entre 88 et 97

- ***des exploitants relativement jeune avec 22 % de moins de 35 ans***

La période 79/97 a vu le nombre de jeunes agriculteurs passer de 8,7% à 21,1% (23% sur Garazi, Saint Palais et Tardets, 27% sur Iholdy). Les plus de 50 ans représentent en 97 environ 33%

- ***sur 1.200 exploitants de plus de 50 ans, 600 n'ont pas de succession assurée***

Selon les résultats de l'enquête réalisée par l'ADASEA auprès de 960 agriculteurs de plus de 50 ans en Pays Basque, seul un agriculteur sur deux déclare avoir une succession (63 % sur Iholdy, 68 % sur Garazi, 41 % sur Espelette et 38 % sur Ustaritz).

- ***la moitié des installations du département se concrétise en Pays Basque***

Entre 91 et 97, environ 660 jeunes ont déposé un dossier d'installation (DJA) soit une moyenne de 94 par an répartis pour :

- 2% sur le littoral
- 21% sur la zone intermédiaire (Ustaritz, Espelette, Hasparren et La Bastide)
- 77% sur la zone intérieure du Pays Basque

- ***près d'un agriculteur sur cinq a une double activité***

La double activité (chef d'exploitation ayant une autre activité que l'agriculture) représente jusqu'à trois agriculteurs sur dix en Labourd

- ***plus de 8 ha sur 10 sont consacrés aux productions fourragères***

Au cours des 50 dernières années, la vocation herbagère du Pays Basque s'est affirmée puisqu'en dehors des pâturages collectifs (31 000 ha d'estives), 85% des 118 000 ha de la surface agricole utilisée du Pays Basque sont consacrés à la production de fourrages pour l'alimentation animale

- ***une activité orientée essentiellement vers les productions animales***

Les productions agricoles représentent un panel assez varié tant en matière animale (ovin lait, bovin viande et lait, palmipèdes, porcs) que végétale (maïs, vigne, maraîchage, piment d'Espelette, cerise d'Itxassou). Cependant, avec 75% des éleveurs ovins du département et 51% des éleveurs bovins, les productions ovine et bovine constituent le socle de l'agriculture du Pays Basque .

## 2- Une économie agricole basée sur des productions de masse à la recherche de plus-value

Avec un tissu d'entreprises agroalimentaires important (Axuria, Berria, Chaumes, Irulegi, Lur Berri, Pyrénéfrom, 3A, SCOP Agian, etc...), et des initiatives collectives pour créer des appellations d'origine ou des signes de qualité et pour structurer les productions fermières, le Pays Basque s'est engagé depuis plusieurs années dans la voie d'une valorisation de ses productions.

Selon les estimations faites par la Chambre d'Agriculture (1), l'économie agricole du Pays Basque se caractériserait comme suit :

- **la valeur de la production agricole représente 1,74 milliards de francs, soit 36 % de celle du département pour 35 % des exploitations**

Cette production se décompose de la manière suivante :

- 438,5 MF pour les produits végétaux : soit 25 % de la production totale contre 35 % au niveau du département
- 1 253,9 MF pour les productions animales : soit 72 % de la production totale contre 61 % au niveau des PA
- 49,8 MF pour la production de services : soit 3 % de la production totale contre 4 % dans les PA

La valeur des productions animales et végétales (1 692,4 MF) provient à hauteur de :

- 87 %, des produits valorisés à un prix producteur (1 471,4 MF)
- 13 %, des subventions liées aux produits (aides compensatoires), soit pour le Pays Basque environ 221 MF, hors subventions d'exploitation

- **les ovins et les bovins viande représentent la moitié de la production agricole**

Les productions pèsent différemment selon que l'on soit à l'échelle du Pays Basque ou des Pyrénées Atlantiques. Les deux productions majeures sont constituées en Pays Basque par :

- les ovins : 27 % de la production totale du Pays Basque (11 % au niveau des Pyrénées Atlantiques)
- les bovins viande : 24 % de la production (22 % dans les PA)

La production de maïs représente 8,7% de la production contre 18,2 % à l'échelle du département

- **La valeur ajoutée agricole du Pays Basque représente moins du tiers de celle du département**

Elle est estimée à 562 MF sur 1.848 MF, soit 30 % de la valeur ajoutée agricole du département. Au final, la valeur ajoutée pourrait être de 107 kf par exploitation en Pays Basque (123 kf dans les Pyrénées Atlantiques)

(1) Les données présentées ci-dessous sont estimées à partir des comptes départementaux. Ces résultats sont à peu près exacts pour certaines productions (maïs, oléagineux, ovins ...) où l'on connaît les surfaces ou les pourcentage d'animaux. L'estimation des consommations intermédiaires reste approximative, tout comme les subventions d'exploitation non liées à la production.

### 3- En synthèse, une agriculture plus orientée vers l'élevage comparativement à celle du département.

Poids économique de l'agriculture en Pays Basque et dans les Pyrénées-Atlantiques (2)

	<i>Pays Basque</i>	<i>Pyrénées-Atlantiques</i>
Valeur économique de l'agriculture	1.742 MF	4.808 MF
- ovin	28 %	12 %
- bovin viande	25 %	23 %
- bovin lait	8 %	12 %
- palmipèdes	6 %	10 %
- porcs	5 %	6 %
- autres	2 %	2 %
total prod. animales	74 %	65 %
- maïs	9 %	19 %
- fourrages	12 %	8 %
- vin	1 %	2 %
- autres	4 %	6 %
total prod. végétales	26 %	35 %
Consommations intermédiaires	1.180 MF	2.960 MF
Valeur ajoutée	562 MF	1.848 MF
- par exploitation	107 kf	123 kf

(2) Source : les comptes 98 « base 95 »

traitement : CA 64.

### III- DES ORIENTATIONS POUR DEMAIN

Les évolutions actuelles modifient en profondeur les attentes de la société par rapport au rôle et à la place que doit jouer l'agriculture. Si la production de biens alimentaires de qualité constitue la principale fonction qui lui est demandée, elle est appelée de plus en plus à prendre en compte les nouveaux enjeux liés à l'environnement et au territoire.

La mise en place des Contrats Territoriaux d'Exploitation, en cours d'élaboration, permettra progressivement de formaliser les bases contractuelles entre l'Etat et les agriculteurs pour que cette multifonctionnalité soit réellement prise en compte.

L'agriculture du Pays Basque est interpellée par ces changements. Malgré ses fragilités, elle dispose d'atouts importants qui peuvent lui permettre de conforter sa place dans le système économique, social et culturel du Pays Basque. Elle entend le faire en combinant trois grands objectifs :

- miser sur une agriculture créatrice d'activité, d'emploi et de revenu
- développer toutes les initiatives contribuant à la création de la valeur ajoutée sur le territoire
- contribuer à produire un espace et un environnement de qualité

## 1- Miser sur une agriculture créatrice d'emploi et de revenu

Cette équation commande de :

*11- Privilégier, là où des exploitations en place n'ont pas besoin d'être confortées, la reprise par des jeunes des exploitations sans succession.*

Selon l'enquête de l'ADASEA, ce sont 600 entreprises qui sont concernées dans les 10 ans qui viennent. Réussir ce pari, nécessite :

- Un travail et une animation de proximité pour favoriser les relations entre les cédants et les repreneurs potentiels.
- Des moyens incitatifs pour faciliter la reprise de ces entreprises, tant en direction du cédant que du repreneur
- Des dispositifs de formation et d'accompagnement des jeunes leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires au métier d'agriculteur, notamment pour les hors cadre familiaux
- Un lieu de concertation entre les organisations agricoles du Pays Basque et des méthodes communes pour gérer et orienter le foncier disponible vers l'installation et/ou l'agrandissement

*12- Renforcer et soutenir l'agriculture de montagne*

Malgré de nombreuses petites exploitations et une volonté forte des jeunes de s'installer, l'agriculture de montagne reste fragile. Des handicaps importants, une productivité faible, une tendance à la délocalisation des productions vers les zones de côtes, un déclin des modes de valorisation des ressources des zones pastorales, etc... sont autant de contraintes auxquelles l'agriculture de montagne est confrontée. Pourtant, elle dispose d'atouts importants qu'elle peut mettre à son profit si les politiques de soutien à l'agriculture de montagne prennent en compte ces spécificités notamment par le biais des Contrats Territoriaux d'Exploitation et par des soutiens prenant en compte les réels handicaps des exploitations de montagne. Les concours prévus dans le Contrat de Plan Etat-Région et dans la Convention Interrégionale du Massif Pyrénéen pour la zone de montagne pourrait être mobilisés dans ce sens..

*13- Affirmer la place de l'agriculture dans la zone intermédiaire*

Soumise à une pression foncière croissante et à l'étalement urbain, la pérennité de l'agriculture sur la zone intermédiaire semble compromise à défaut d'une volonté clairement affirmée de la part des agriculteurs et des collectivités locales pour y maintenir une activité agricole dynamique.

La mise en place d'une politique foncière globale, affichant une ambition forte pour donner à l'agriculture un rôle majeur dans cette zone, est absolument nécessaire. Il ne s'agit pas ici de se limiter à une agriculture de périphérie urbaine qui développerait ses activités en lien avec les marchés de proximité, mais bien d'affirmer une agriculture de production contribuant au développement et à l'aménagement de ce territoire..

En outre, il est incontestable que l'activité agricole, si elle est bien intégrée dans une politique d'ensemble de la zone intermédiaire, constitue un atout majeur dans la construction d'une image valorisante de cet espace.

#### *14- Encourager le développement de la double activité.*

La double activité concerne à ce jour un cinquième des agriculteurs du Pays Basque. En combinant une, voire plusieurs activités complémentaires à l'activité agricole, il est possible de maintenir de la vie dans des exploitations agricoles à potentiel économique faible dès lors que cette logique entre dans le projet des personnes concernées. Il convient de rappeler qu'actuellement, il y a des difficultés à trouver les compétences nécessaires pour certains emplois en milieu rural

#### *15 Innover dans les modes d'organisation du travail et de gestion de l'emploi*

L'amélioration des conditions de travail et de vie en agriculture constitue un axe important à promouvoir. La recherche de nouvelles formes d'organisation du travail et de gestion de l'emploi partagé au travers du développement de groupements d'employeurs, est de nature à renforcer l'attractivité du métier d'agriculteur et, de fait, l'installation des jeunes.

#### *16- Mobiliser et gérer de façon équitable les droits à produire*

Dans les domaines où les productions sont soumises à des droits à produire, il est essentiel de se mobiliser collectivement pour maintenir, voire gagner des droits nouveaux, et de les répartir selon des règles consensuelles respectant le principe de l'équité

## **2- Développer toutes les initiatives contribuant à la création de valeur ajoutée**

Le Pays Basque dispose d'une image et des atouts qui lui autorisent des stratégies de diversification et de valorisation des productions agricoles à condition qu'elles s'inscrivent dans des démarches professionnelles et de qualité. Dans ce sens, il est essentiel d'intervenir à deux niveaux

#### *21- Soutenir les stratégies de valorisation des productions agricoles de qualité.*

Même si l'ensemble des initiatives prises par les entreprises pour générer de la richesse localement doit être soutenu, il est essentiel d'apporter une attention particulière aux démarches visant le renforcement de l'organisation des producteurs fermiers et artisanaux, et ce, dans des démarches collectives à partir de cahier des charges précis définissant les engagements et les responsabilités de chacun. Les opérations engagées dans le cadre du programme Leader 2 pour positionner le fromage de brebis fermier dans un créneau de haut de gamme participe de cette stratégie en :

- définissant le cahier des charges pour produire ce fromage
- mettant en place des démarches commerciales permettant de bien positionner ce produit dans des créneaux rémunérateurs

L'engagement dans des démarches qualité (Appellation d'origine, label, ...) est de nature à créer les conditions pour une meilleure valorisation des productions et pour évoluer vers un concept de « co-élaboration » du produit entre les différents partenaires d'une filière.

*22- Renforcer les organisations interprofessionnelles et notamment celle relative à la production ovine.*

Cette évolution vers une responsabilité partagée dans l'élaboration des produits du territoire nécessite une organisation adaptée à cet enjeu au sein des filières.

La prépondérance de l'élevage ovin dans l'agriculture du Pays Basque commande de mettre la priorité dans le renforcement de cette filière. Si le lait de brebis est menacé, c'est toute l'agriculture du Pays Basque qui est en danger. La pérennité de cette filière dépend en grande partie de la force des organisations interprofessionnelles que les acteurs sauront construire et notamment, l'interprofession lait de brebis et le syndicat d'appellation Ossau Iraty.

### **3- Contribuer à produire un espace et un environnement de qualité**

Au cours de l'histoire, les agriculteurs du Pays Basque ont apporté dans le domaine de l'environnement, une contribution majeure dans la production et l'entretien des paysages de très grande qualité, participant ainsi à l'image et à l'attractivité de ce territoire.

Les nouveaux enjeux liés au développement de l'agriculture et leurs incidences sur l'environnement notamment, posent de nouvelles questions auxquelles il convient d'apporter des réponses et ce dans, au moins, trois domaines :

#### *31- Gérer la ressource eau en Pays Basque*

Bien que le recours à l'irrigation soit limitée actuellement aux zones de productions végétales sur Bidache et Amikuze, l'utilisation de l'eau pour le développement futur de l'agriculture basque fait l'objet de points de vue divergents et se sont exprimées notamment à l'occasion du projet d'Elordoy sur Saint Palais. La gestion de cette ressource n'a pas fait l'objet d'accords entre les différents protagonistes. Il est souhaitable que des règles communes soient définies rapidement.

#### *32 – Innover dans les modes de gestion des espaces pastoraux*

L'avenir du pastoralisme constitue un enjeu majeur en Pays Basque. Si le modèle agropastoral classique est remis en question par la généralisation des politiques intensives dans les exploitations, son avenir nécessite une stratégie globale intégrant la dimension économique et la dimension aménagement. Les travaux conduits par l'INRA dans le cadre du programme Leader 2 ouvrent des pistes pour adapter les pratiques de l'agropastoralisme aux enjeux actuels, notamment dans les domaines de la répartition de la pression pastorale, de la réorganisation du système de gestion de l'espace, de la gestion de l'emploi, de la qualification des produits (fromage) et de l'articulation agropastoralisme / tourisme.

A cette occasion a été mise en évidence la spécificité des territoires situés entre les exploitations et les espaces collectifs utilisés en transhumance, représentant plusieurs milliers d'hectares, plus ou moins abandonnés. Ces espaces, potentiellement support de production fourragère ou forestières, constituent aussi des paysages qu'il convient de prendre en compte

Comparativement à d'autres territoires, les effets négatifs de l'agriculture du Pays Basque sur l'environnement sont limités. Cet avantage doit être mis en avant comme un atout de ce territoire et il conviendra dans le cadre des Contrats Territoriaux d'Exploitation d'aller encore plus loin dans ce domaine.

## **IV- PROPOSITIONS POUR GERER CES ORIENTATIONS**

Les orientations déclinées ci-dessus constituent un cadre global dans lequel se retrouvent les différentes organisations agricoles du Pays Basque, quelles que soient les tendances syndicales. Elles traduisent les grandes finalités partagées. Elles n'expriment pas encore le projet stratégique pour l'agriculture du Pays Basque. Ce travail reste à faire et demande un travail d'analyse plus fouillé sur la réalité de cette agriculture (les problématiques foncières, les différentes formes d'agriculture, les filières de productions, les stratégies dans le domaine de la qualité, etc...) et sur les divers scénarios d'évolution de l'agriculture en Pays Basque.

En outre, et la gestion des dossiers fonciers de Lohitzun et de Larceveau l'ont mis en évidence en février 2000, l'accord sur les grandes orientations n'exclut pas dans certaines situations particulières, que des divergences, même importantes, soient exprimées. A cette occasion, l'absence d'une instance qui aurait permis aux différents protagonistes agricoles du Pays Basque de se concerter a été soulignée.

Dans ce contexte, la commission formule les préconisations suivantes :

### **1- La mise en place d'une « instance de concertation agricole » en Pays Basque**

L'ensemble des responsables des organisations agricoles du Pays Basque et quelle que soit leur appartenance syndicale, estime qu'une instance commune qui leur permettrait de se rencontrer et de se concerter sur les propositions à faire en matière agricole est nécessaire aujourd'hui et relève de l'intérêt général. Les professionnels agricoles souhaitent en effet, renforcer l'organisation agricole en Pays Basque et adapter son mode de gestion à cette réalité territoriale. La mise en place de cette instance de concertation correspond ainsi à une évolution structurelle recueillant l'adhésion de tous les acteurs, même si ces derniers restent partagés sur les évolutions ultérieures : création d'une Chambre d'Agriculture pour les uns ou d'une structure type Chambre d'Agriculture pour les autres. A l'instar de l'intersyndicale ovine qui construit progressivement les bases d'une politique professionnelle dans la filière ovine, l'importance des enjeux et les spécificités de l'agriculture du Pays Basque justifient pleinement la mise en place de cette instance

Elle se veut être :

#### *11 – Un lieu de concertation sur le devenir de l'agriculture du Pays Basque*

Dans la continuité des travaux engagés par le groupe de travail du Conseil de Développement, il s'agirait ici, entre autre :

- d'approfondir la connaissance de l'agriculture du Pays Basque et à la lumière de ces résultats, de préciser le projet stratégique pour l'agriculture dans le cadre du développement global du territoire Pays Basque en intégrant les tendances lourdes

- dans lesquelles s'inscrit cette agriculture.
- de se concerter sur les orientations spécifiques qu'il conviendrait de proposer dans certains domaines tels que la politique de la montagne, les filières, l'installation, la qualité, les contrats territoriaux, etc...
  - de définir les bases d'une gestion concertée notamment de la « ressource eau » et du « foncier ».

#### *12 – Un lieu de formulation d'avis à la CDOA sur les projets agricoles du Pays Basque relevant de cette instance*

Fonctionnant comme les commissions de la CDOA, cette instance aurait en charge l'examen des dossiers du Pays Basque soumis à cette instance et portant, notamment, sur :

- l'installation
- la gestion des droits à produire
- les contrats territoriaux d'exploitation

Les avis seraient élaborés avec l'appui des organismes instructeurs ayant en charge ces dossiers dans le département et seraient proposées ensuite à la validation de la Commission départementale

Cette instance serait composée, à l'image de la commission agriculture du CDPB, de représentants des organisations agricoles du Pays Basque auxquels seraient associés notamment, des représentants des collectivités publiques concernés par les dossiers agricoles

#### **2- Une animation pour appuyer la mise en place de cette instance**

Sous peine de rester dans le domaine des intentions, la mise en place de cette instance de concertation agricole nécessite une animation sur la durée . Elle se déclinerait à deux niveaux :

- une animation globale pour accompagner les réflexions, organiser la concertation, formuler les avis et assurer le lien entre cette instance et les organismes agricoles et collectivités
- une animation technique notamment dans l'examen des différents dossiers soumis à la CDOA et dans la préparation des avis

Il reviendra aux partenaires de l'« instance de concertation agricole » de définir les moyens et les modalités de cette animation qui incombera à la Chambre d'Agriculture. Afin d'optimiser ce dispositif d'animation et de renforcer la complémentarité des interventions des divers partenaires publics dans le domaine agricole, il est suggéré de créer avec les collectivités concernées, un Comité de Pilotage, garant de cette cohérence à l'échelle du Pays Basque et des financements publics qui pourraient être mobilisés.

## IV - CONCLUSION

L'agriculture en Pays Basque, malgré son dynamisme, reste un secteur fragile. Ces trente dernières années, elle a perdu en Pays Basque près de 5000 emplois alors que dans la même période, le secteur des services en gagnait 17 000. L'agriculture du Pays Basque n'échappe donc pas au déclin général de ce secteur qui, rappelons le, occupait la moitié de la population active en France il y a un siècle contre 5% aujourd'hui (8,5% en Pays Basque).

En Pays Basque, l'agriculture représente jusqu'à 36% de la population active sur Garazi Baigorri et constitue une des activités de base qui structure l'économie toute entière de ce milieu rural. Le taux d'installation des jeunes est ici un des plus élevés de France. Sur 5000 exploitants, les moins de 35 ans représentent 21% en Pays Basque contre 13% en France.

Après le boum du maïs dans les années 60 en Amikuze, l'agriculture a fortement axé son développement sur les productions animales et principalement la brebis laitière et les bovins viandes représentant plus de 50% de la production agricole.

Si l'avenir de l'agriculture du Pays Basque au regard des enjeux actuels dépend en grande partie des agriculteurs et de leur capacité à définir, sur des bases concrètes, les axes stratégiques, il ne peut pas être exclusivement limité au projet des agriculteurs. Il nécessite un débat plus profond sur la place et le rôle que peut jouer ce secteur dans le développement global du Pays Basque. Les rapports de réciprocité entre les zones urbaines et rurales, principe clé du schéma, doivent guider cette réflexion en intégrant les questions liées au foncier, à la production, à la qualité des produits agricoles, à l'environnement, chantier qu'il s'agit de poursuivre dans les mois qui viennent.

## ANNEXE

---

### Participants au groupe de travail :

Monsieur	ARAMENDI Marc	FDSEA
Monsieur	BEGUIER Paul	DDAF
Monsieur	BERHO Jean-Michel	ARRAPITZ
Monsieur	BERHOCOIRIGOIN Michel	ELB
Monsieur	BIDEGAIN Michel	Conseil Général
Monsieur	CACHENAUT Arnaud	ELB
Monsieur	CORREGES Philippe	DDAF
Madame	COUDY Claire	Conseil Général
Monsieur	DARRIEUMERLOU Jean-Paul	CDJA
Monsieur	DUCROS Jean-Jacques	D.D.A.F.
Monsieur	ERGUY Jean-Claude	Chambre d'Agriculture
Monsieur	GOITY Jean-Pierre	Chambre d'Agriculture
Monsieur	HARLOUCHET Christian	ELB
Monsieur	HAROTZARENE Daniel	ARRAPITZ
Monsieur	HASTARAN Xavier	CDJA
Mademoiselle	HIRIART Jenofa	Syndicat Mixte Hobeki
Monsieur	LAFARGUE Jean-Luc	Chambre d'Agriculture
Monsieur	LAVIGNE	FDSEA
Madame	MOMAS Michèle	ADASEA
Monsieur	SALLE Maurice	DDAF
Monsieur	SICRE Beñat	CDJA
Madame	SIMONNEAU Estelle	Conseil Général
Monsieur	THICOIPE Arnaud	GFAM
Monsieur	URRUTIAGER Sauveur	FDSEA